

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 08

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 27 juin 2012 à 19 h 00
sur la terrasse du Château de La Tour-de-Peilz

Présidence : M. Eric Petitpierre

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal N° 7 de la séance du 2 mai 2012
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Elections du bureau 2012-2013
 - 3.1. Présidence
 - 3.2. 1^{re} vice-présidence
 - 3.3. 2^e vice-présidence
 - 3.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants
4. Election dans les commissions
 - 4.1. Election d'un nouveau membre à la Commission de Gestion en remplacement de M. Richard Sendra (PS)
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
6. Préavis
 - 6.1. Préavis municipal N° 8/2012 – Demande d'un crédit d'étude Fr. 702'000.-- pour la réalisation d'un cheminement piétonnier en rives du lac des Bains de la Becque à la plage de la Maladaire
 - 6.2. Préavis municipal N° 9/2012 - Reconnaissance de l'intérêt public régional et adoption du principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera
7. Préavis-rapport
 - 7.1. Préavis-rapport – Gestion et comptes de la Commune pour l'exercice 2011
8. Rapports
 - 8.1. Rapport de la commission de gestion sur le préavis-rapport municipal relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2011 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux
 - 8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2012 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (voir le rapport de la COGEST)
 - 8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2012 - Gestion et comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2012 – Gestion et comptes 2011 du Fonds culturel Riviera
 - 8.5. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Gérald Helbling « Tri-Peilz – valorisation de déchets recyclables »
9. Communications municipales
 - 9.1. Communication N° 10/2012 – Information sur le déroulement des travaux à la Grand-Rue
 - 9.2. Communication N° 11/2012 – Décompte final terrain de football de Gérénaz
 - 9.3. Communication N° 12/2012 – Octroi d'un cautionnement au Tennis Club Desa
 - 9.4. Communication N° 13/2012 – Aménagements au ch. de la Paisible
 - 9.5. Communication N° 14/2012 – Table ronde sur l'avenir du Domaine du Fort dans le cadre de la 3^e correction du Rhône

- 9.6. Communication N° 15/2012 – Adaptation du tarif des cartes journalières CFF
- 9.7. Communication N° 16/2012 – Mise à disposition du Chalet de la Grande Bonnavau aux sinistrés de La Neuve
- 9.8. Communication N° 17/2012 – Installation de tablettes interactives et de projecteurs-vidéo dans les salles de classe des collègues des Mousquetaires et des Marronniers (décompte final)
- 9.9. Communication N° 18/2012 – Réponse à la motion de M. Alain Grangier – Livre d'histoire
- 9.10. Communication N° 19/2012 – Stationnement d'une ambulance du CSU Riviera à La Tour-de-Peilz
- 10. Propositions individuelles et divers

Appel

73 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Etienne Balestra – Michel Bonvoisin – Didier Carron – Félix Keller – Bernard Lavanchy – Nicolas Mattenberger – Catherine Morel – Jean Nervi – Serge Overney – Rita Schyrr-Borin – Alice Voellmy – Sylvie Winkler

M. le Président ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qu'il remercie d'avance de rapporter nos débats, ainsi qu'à notre répondant de proximité.

Ordre du jour

M. le Président indique, au point 4.1., qu'il y aura lieu de nommer deux nouveaux membres à la Commission de gestion, suite à la démission de M. R. Sendra et de M. J. Vacheron.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal N° 7 de la séance du 2 mai 2012

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 2 mai 2012 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil communal

M. le Président indique que le jeton de présence de la séance de ce soir est abandonné au profit de l'association Pro Infirmis.

Il tient à remercier les scouts du Lac Bleu qui ont servi le repas lors de la sortie du Conseil communal. Il remercie également le service de la voirie qui a mis tout en œuvre pour que ce repas soit une réussite.

Il adresse ses vœux de prompt rétablissement du Conseil à Mme Chervet, épouse de notre collègue G. Chervet.

A la fin de la séance, dégustation des vins de la Commune et apéritif de fin de présidence.

3. Elections du bureau 2012-2013

3.1. Présidence

M. N. Masserey, au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, présente la candidature de M. Alain Pakula comme président du Conseil communal pour 2012-2013.

Bien connu au sein du Conseil communal, M. A. Pakula est un vrai « Pandour » puisqu'il a fait toutes ses écoles à La Tour-de-Peilz. Entré au Conseil en 2004, il est membre de la Commission des finances depuis plusieurs années. Il a beaucoup de plaisir à s'investir pour la collectivité et apprécie particulièrement le contact avec la population. Il est donc prêt à relever un nouveau défi qui lui tient à cœur et il saura s'engager avec vigueur dans cette tâche.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat du scrutin :	Bulletins délivrés	72
	Bulletins rentrés	72
	Bulletins nuls	1
	Bulletins valables	71
	dont blancs	6
	Majorité absolue	36

M. Alain Pakula est élu président du Conseil communal pour 2012-2013 par 63 voix ; il y a deux voix éparses.

M. le Président félicite l'intéressé pour sa brillante élection.

M. A. Pakula tient à remercier l'ensemble du Conseil communal, et tout particulièrement son groupe, pour cette élection dont, à n'en pas douter, il se montrera digne et respectueux de toutes les tâches qui lui incomberont.

M. le Syndic, aux noms des autorités communales, félicite l'intéressé pour son élection et lui souhaite une très belle année présidentielle. Il lui remet à cette occasion une magnifique corbeille fleurie.

3.2. 1^{re} vice-présidence

M. G. Vernez, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Richard Sendra comme 1^{er} vice-président du Conseil communal pour 2012-2013.

Richard Sendra est un enfant de La Tour, où il a vu le jour il y a 45 ans. D'origine espagnole, il a fait toute sa scolarité dans notre commune. Richard Sendra et Evelyne, son épouse, ont un enfant âgé de 12 ans. Richard fait notamment partie d'une association locale bien connue, LES PANDOURS, qui sont des Boélands bien enracinés dans la Commune. Conseiller communal depuis 1998, il a fait régulièrement partie de plusieurs commissions.

Professionnellement, Richard est secrétaire syndical depuis 17 ans ; son lieu de travail principal est Lausanne. On peut dire que Richard a l'habitude de négocier et trouver des consensus.

Pour garder la forme physique et mentale, Richard pratique le jiseido, activité dont il dit qu'elle lui permet de rester de bonne humeur et de gérer le flux émotionnel pour garder un esprit serein.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat du scrutin :	Bulletins délivrés	72
	Bulletins rentrés	72
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	72
	dont blancs	9
	Majorité absolue	37

M. Richard Sendra est élu 1^{er} vice-président du Conseil communal pour 2012-2013 par 62 voix ; il y a une voix éparses.

M. le Président félicite l'intéressé pour son élection.

M. R. Sendra a été très intéressé cette année à apprendre tous les mécanismes du Conseil communal et des votations. Il remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne et espère être réélu l'année prochaine. Il souhaite à tous de bonnes vacances, qui seront sans doute bienvenues.

3.3. 2^e vice-présidence

M. J.-P. Schwab, au nom du groupe démocrate-chrétien et indépendants, présente la candidature de M. Frédéric Glauser comme 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour 2012-2013.

Frédéric Glauser est né en 1956 à Vevey, bien qu'étant originaire de Zauggenried, dans le canton de Berne. Il a passé les vingt premières années de sa vie à Clarens et a donc déjà connu une fusion de communes à l'âge de six ans, lorsqu'en 1962 les communes du Châtelard et des Planches furent contraintes à un mariage pour devenir l'actuelle commune de Montreux. Titulaire d'un diplôme de l'Ecole de commerce de Lausanne, il a touché à plusieurs domaines de l'assurance sociale avant de finalement opter pour le secteur de la prévoyance professionnelle. Il travaille actuellement à la Fédération vaudoise des entrepreneurs à Tolochenaz où il est responsable du secteur des rentes du 2^{ème} pilier. En 1985, il épouse Valérie, que certains ont connue puisque c'était une ancienne conseillère communale fort active au sein du groupe PDC. Le couple a décidé de poser ses valises à La Tour-de-Peilz, à l'époque bien connue pour « le charme discret de son port et surtout pour la douceur de son coefficient fiscal ». Ils ont trois enfants. Ses hobbies sont la marche en montagne, le sport cérébral et le vélo, sport qu'il pratique à nouveau à 100% après avoir parfaitement récupéré d'un accident à la fin de l'été passé. Il est entré au Conseil communal en 2001 et, en plus des nombreuses commissions ad hoc dont il a parfois été le président, il a siégé à la Commission des finances pendant les deux législatures écoulées et en a assumé la présidence à deux reprises.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat du scrutin :	Bulletins délivrés	72
	Bulletins rentrés	72
	Bulletins nuls	2
	Bulletins valables	70
	dont blancs	3
	Majorité absolue	36

M. Frédéric Glauser est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour 2012-2013 par 67 voix ; aucune voix éparsée.

M. F. Glauser remercie le Conseil du fond du cœur pour la confiance qui lui est témoignée. Il tâchera d'en être digne et fera tout ce qui est en son pouvoir pour cela. Il se réjouit de faire cet apprentissage de deux ans avant de se retrouver au perchoir. Il souhaite lui aussi à tous un excellent été, aussi ensoleillé que ce soir.

3.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants

M. José Espinosa est présenté au poste de scrutateur par le groupe libéral-radical.
Mme Geneviève Pasche est présentée au poste de scrutatrice par le groupe des Verts.

M. Adrien Rime est présenté au poste de scrutateur suppléant par le groupe UDC.
Mme Monique Petitpierre est présentée au poste de scrutatrice suppléante par le groupe socialiste.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. José Espinosa et Mme Geneviève Pasche sont élus scrutateurs, M. Adrien Rime et Mme Monique Petitpierre scrutateurs suppléants pour 2012-2013, par acclamation.**

4. **Election dans les commissions**

4.1. Election de deux nouveaux membres à la Commission de Gestion en remplacement de M. Richard Sendra (PS) et de M. Jacques Vacheron (PLR)

Les candidatures de M. R. Onrubia (PS) et de M. C. Urech (PLR) sont présentées. Il n'y a pas d'autre proposition.

MM. Raphaël Onrubia et Cédric Urech sont nommés membres à la Commission de gestion.

5. **Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

5.1. M. A. Grangier annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'une motion intitulée « Valorisons nos parcelles communales ».

5.2. Interpellation de M. Gilbert Vernez relative à l'aménagement de jardins familiaux à La Faraz

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« En 2003, le Conseil communal acceptait quasiment à l'unanimité une motion pour la création de jardins familiaux. Et, en 2005, le préavis municipal qui s'ensuivait était également largement accepté par le même Conseil. Certes, le nombre de jardiniers amateurs a augmenté, il y en avait une quarantaine avant 2003 et une soixantaine en 2011.

Lors de la rédaction de cette motion en 2003, j'avais estimé inutile de mentionner l'aménagement de jardins A LA FARAZ, tant il semblait évident que cette zone, anciennement horticole en partie, serait un endroit privilégié pour les jardiniers amateurs.

Entre 2006 et 2009, j'étais intervenu deux fois devant le Conseil communal pour demander l'état d'avancement de l'implantation de parcelles cultivables par des Boélards, puisque la demande est réelle. L'on m'avait répondu qu'à La Faraz le projet était mis en veilleuse en raison de la construction du point de collecte de déchets dont l'urgence et la priorité étaient primordiales ; et il y avait déjà de rudes oppositions contre ces jardins...

En février 2012, par communication orale, le Conseil communal apprenait qu'un avis de droit fait autorité et justifie l'impossibilité d'implanter des jardins familiaux. Surprise. Ce nouvel élément n'avait jamais été mentionné antérieurement...

Après que j'aie demandé plusieurs fois cet avis de droit, la communication municipale no 9 indique que l'aménagement de jardins familiaux est non conforme à l'affectation de la zone ; et l'on se réfère à l'article 47 bis du RPE (Règlement sur le Plan d'extension et la Police des constructions, qui date de 1972).

Afin d'avoir une base légale pour aménager des parcelles de jardins familiaux, je pose une question à la Municipalité, qui me répondra par écrit :

1) La Municipalité prévoit-elle d'adapter le futur PGA (Plan général d'affectation) pour aménager des jardins familiaux sur la zone d'utilité publique et d'intérêt général de La Faraz ? »

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

6. Préavis

6.1. Préavis municipal N° 8/2012 – Demande d'un crédit d'étude Fr. 702'000.-- pour la réalisation d'un cheminement piétonnier en rives du lac des Bains de la Becque à la plage de la Maladaire

M. R. Chervet propose de ne pas entrer en matière sur ce préavis pour les raisons suivantes :

L'importance du montant des études et celle prévisible de la réalisation, que personne n'avait réellement calculée ; de plus, l'Etat de Vaud n'a pas communiqué sa participation car elle doit encore être présentée au Grand Conseil.

La durée de l'étude ne permet une réalisation que dans sept ans. D'ici là, les coûts de construction ne vont certainement pas diminuer. D'importants frais d'expropriations, qui n'étaient pas connus, sont également à prendre maintenant en compte.

La très mauvaise information faite aux habitants lors de la votation, due à la méconnaissance des exigences cantonales et fédérales en matière de construction sur les rives des lacs, a favorisé l'acceptation de ce projet.

Les comptes 2011 et le budget 2012 sont déficitaires pour la première fois dans notre commune. De gros investissements d'intérêt public prévus dans notre budget quinquennal réduisent de ce fait l'importance de ce cheminement lacustre.

La règle en vigueur dans la construction prévoit que les frais d'études représentent le 10% du total de la réalisation. Ceci nous amènerait donc à un montant final d'environ 7 millions de francs pour une petite promenade.

Ne mettons pas le doigt dans cet engrenage. Les factures seront payées par le Conseil communal de la prochaine législature. C'est un cadeau empoisonné que nous lui laissons. Au vu de ces différents points, le groupe PDC/Ind. propose de refuser l'entrée en matière sur ce préavis.

M. J. Vallotton ne souhaite pas ici relancer le débat pour ou contre le chemin, comme cherche à le faire le PDC aujourd'hui. Il ne s'agit pas de rallumer la polémique. Le débat a déjà eu lieu et le peuple a été très clair ; une majorité de citoyens a tranché en faveur de la réalisation d'un chemin riverain. S'il se sent obligé de venir à la tribune, c'est parce qu'on ne peut pas laisser le champ libre aux seuls adversaires du chemin qui veulent manifestement continuer à mettre des bâtons dans les roues partout où il y a encore un embryon de recours possible.

Il n'a pas envie de répondre ce soir aux arguments de M. R. Chervet. Cette discussion aura lieu en commission. Il souhaite toutefois faire quelques constats d'ordre général. Tout d'abord, on constate que le préavis d'étude ne déborde pas, pour le moins, d'enthousiasme pour la réalisation du chemin, que ce soit dans sa présentation et sur le fond. Ce préavis ressemble plutôt à un inventaire exhaustif de tous les obstacles que va rencontrer le projet. Certains diront que ce préavis fait preuve de réalisme, de lucidité, d'autres que cela ressemble furieusement à une splendide feuille de route pour les opposants et qu'on a noirci au maximum, et à dessein, la réalisation de ce projet. Il a la nette impression que les auteurs du préavis ne portent pas le projet dans leur cœur, et que c'est à leur corps défendant qu'ils ont élaboré ce mandat pourtant voulu et voté par les citoyens. Ce préavis aurait pu être beaucoup plus élégant, plus fair-play, dans son style, dans sa manière de présenter les choses. Ce n'est pas le cas, mais ce n'est pas trop grave ; on fera avec, puisqu'une commission se penchera sur la question. Toutefois, ceux qui ont travaillé pour cette initiative et pour la réalisation de ce chemin ont toujours la ferme volonté de mener à bon port ce projet soutenu par une majorité de la population.

N'oublions pas que si nous sommes réunis ce soir en cet endroit enchanteur au bord du lac, c'est grâce à la votation populaire de 1979 qui a permis l'achat du Château, grâce à la Municipalité de l'époque qui avait été le moteur du projet, qui avait anticipé le souhait des citoyens. C'était il y a une trentaine d'années. Autres temps, autre vision !

Mme Ch. Rithener signale qu'il n'y a pas de refus d'entrée en matière possible au stade du dépôt du préavis, l'art. 101 du règlement du Conseil mentionnant clairement que « les préavis sont nécessairement renvoyés à l'examen d'une commission, après une discussion préalable ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est donc renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Jean-Yves Schmidhauser
<u>Membres</u> :	PLR	Brigitte Fahrni-Chiusano – Alain Grangier
	SOCIALISTE	Jacques Vallotton
	UDC	Nicolas Masserey
	PDC+Ind.	Willy Bühlmann
	VERTS	Geneviève Pasche

6.2. Préavis municipal N° 9/2012 - Reconnaissance de l'intérêt public régional et adoption du principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera

M. J.-P. Schwab constate que le préavis municipal n'a pas le même titre que la page de garde sur laquelle figure la date prévue pour la commission, qui elle parle d'une demande de crédit d'études. S'il s'agit d'une demande de crédit d'études, celle-ci doit être chiffrée. Est-ce que l'on va discuter du montant d'un crédit d'études ou est-ce que l'on reprend le montant indiqué dans le préavis, soit fr. 516'672.– pour l'ensemble des communes ?

M. le Syndic indique qu'il faut prendre en compte ce qui figure sur le préavis municipal et non pas sur la page de garde. Le Conseil doit se prononcer sur l'intérêt public régional et l'adoption du principe de financement, pas sur le montant lui-même. Il présente ses excuses pour cette erreur.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Nicolas Masserey
<u>Membres</u> :	PLR	Didier Carron - Patrice Wenger
	SOCIALISTE	Jacques Vallotton - Michel Bloch
	PDC+Ind.	Margareta Brüssow
	VERTS	Geneviève Pasche

6.3. Préavis municipal urgent – Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du collège des Mousquetaires

Mme T. Aminian, municipale, tient tout d'abord à présenter ses excuses pour le dépôt de ce préavis urgent. C'est à la lecture du rapport sur l'étude de faisabilité technique et financière d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège des Mousquetaires que les aspects financiers du projet sont apparus. Le Taux de Rendement Interne (TRI) est le principal critère financier de décision. Le principal facteur pour le calcul du TRI est le tarif de vente de l'électricité. Ce tarif subsidié de reprise de l'énergie est alimenté par le fonds RPC (Rétribution au Prix Coûtant), fixé périodiquement par l'Office fédéral de l'énergie. Un autre facteur influençant le TRI est la date d'obtention de la RPC. Dans notre cas, nous pensons l'obtenir en 2015. Un plan cantonal est à l'étude. Il viserait à faire un « pont » pour les projets en liste d'attente jusqu'à l'obtention de la RPC de Swissgrid. Pour notre projet, le TRI peut, selon les projections, passer de 5,4% pour une mise en service fin 2012, à 4,5% si la mise en service se fait à fin mars 2013. La perte financière totale pour ce projet peut donc être évaluée à environ fr. 70 000.–. Des calculs plus précis seront effectués dès que nous aurons des informations détaillées sur les changements de tarifs et les conditions de la RPC vaudoise. Mais il est clair qu'il faudrait tout faire pour une mise en service avant la fin 2012. Cette exigence sera mentionnée lors de la procédure d'appel d'offres et le choix de l'entreprise. Le préavis parviendra au Conseil au plus tard à la mi-juillet et la commission pourrait alors se réunir durant la semaine du 20 août.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC+Ind.	Willy Bühlmann
<u>Membres</u> :	PLR	Eric Mamin – Patrice Wenger
	SOCIALISTE	François Bercher – Jean-Yves Schmidhauser
	UDC	Nicolas Masserey
	VERTS	Alexis Brasseur

7. **Préavis-rapport**

7.1. Préavis-rapport – Gestion et comptes de la Commune pour l'exercice 2011

Cet objet a été renvoyé à la Commission de gestion.

8. **Rapports**

8.1. Rapport de la commission de gestion sur le préavis-rapport municipal relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2011 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux

Rapporteur : Mme Anne-Marie Arnaud, présidente de la Commission de gestion

La parole n'est pas demandée sur le rapport de la Commission de gestion. La discussion se poursuit par l'examen du rapport des comptes :

1.	Administration générale	La parole n'est pas demandée.
2.	Finances	La parole n'est pas demandée.
3.	Domaines et Bâtiments	La parole n'est pas demandée.
4.	Urbanisme et Travaux	La parole n'est pas demandée.
5.	Instruction publique et cultes	La parole n'est pas demandée.
6.	Police - Feu - Pci	La parole n'est pas demandée.
7.	Sécurité sociale	La parole n'est pas demandée.
8.	Récapitulation - Bilan - Comptes d'investissement	La parole n'est pas demandée.
9.	Bilan	La parole n'est pas demandée.
10.	Inventaire des comptes figurant au bilan	La parole n'est pas demandée.

11.	Détail des comptes figurant au bilan	La parole n'est pas demandée.
12.	Charges et revenus	La parole n'est pas demandée.
13.	Tableaux - statistiques	La parole n'est pas demandée.
14.	Inventaire des amortissements et dotations	La parole n'est pas demandée.
15.	Inventaire des immeubles	La parole n'est pas demandée.
16.	Inventaire des titres et participations	La parole n'est pas demandée.
17.	Dépenses d'investissements	La parole n'est pas demandée.
18.	Fondations	La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur les observations et vœux de la commission et les réponses de la Municipalité. **Ces réponses sont considérées comme admises.**

Au vote, **le rapport de gestion, les dépenses imprévisibles et exceptionnelles, ainsi que les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptés à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2011,
- ouï le rapport de la Commission de gestion de l'année 2011,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2011
2. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2011
3. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2011
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2011.

8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2012 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (voir le rapport de la COGEST)

Voir point 8.1. ci-dessus.

8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2012 - Gestion et comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par Mme Nathalie Dubuis

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal no 6/2012 du 2 mai 2012
- Ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2011,
 2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2011.
- 8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2012 – Gestion et comptes 2011 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par M. le Président

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal no 7/2012 du 2 mai 2012
- Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'examiner ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'adopter les comptes 2011 du Fonds culturel Riviera.

- 8.5. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Gérald Helbling « Tri-Peilz – valorisation des déchets recyclables »

Rapporteur : M. Cédric Urech

M. R. Voellmy estime que la conclusion qui nous est proposée dans le rapport ne correspond pas aux délibérations de la commission. La commission trouvait difficile de traiter la motion de M. G. Helbling, qui touchait une multitude de sujets importants liés au tri des déchets mais n'offrait malheureusement pas de conclusion simple et claire. Au cours de ses délibérations, la commission s'était mise d'accord pour transformer cette motion en un postulat avec le texte suivant : « Repenser et optimiser la gestion des déchets dans le sens d'une valorisation optimale des déchets ». Ce postulat transformé a été accepté par M. G. Helbling et approuvé à l'unanimité par la commission. Le rapport nous propose aujourd'hui d'accepter un postulat basé sur le texte de la motion. Cette proposition ne correspond donc pas aux intentions de la commission. Comme mentionné, la motion n'offre pas de conclusion et ne peut donc pas être prise en considération. Il propose que le postulat tel que redéfini par la commission soit proposé pour décision. Ce postulat aurait le soutien unanime de la commission. Si ce n'est pas possible, il propose alors que le rapport soit renvoyé à la commission.

M. J.-Y. Schmidhauser constate que le motionnaire a accepté de transformer son texte en postulat. Il n'est pas nécessaire d'avoir de conclusion précise puisque le postulat est simplement une demande faite à la Municipalité d'étudier un projet. Il semble clair aujourd'hui que ce que doit faire la Municipalité, c'est de repenser et optimiser la gestion globale des déchets dans le sens d'une valorisation optimale des déchets. Le projet peut donc être renvoyé tel quel à la Municipalité.

Mme Ch. Rithener indique que, si les choses sont claires quant aux volontés du postulat, elle s'interroge sur les annexes qui ont été fournies. A quoi bon ces annexes absolument illisibles, truffées de fautes ? Quatre pages à jeter directement dans les déchets. Elle trouve cela parfaitement superfétatoire.

M. G. Helbling a pris acte que le fond de son propos restait d'actualité, mais que la forme utilisée n'était pas assez significative pour certains. Il souhaite donc transformer le titre de sa motion « Tri sélectif – Valorisation des déchets recyclables » en un postulat intitulé « Tri sélectif – Valorisation optimale des déchets urbains ». Il demande à la Municipalité, dans le contexte du périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera, de se déterminer prochainement sur les moyens qu'elle compte mettre en place afin de favoriser et soutenir l'ensemble des filières de valorisation de tous les déchets urbains récoltés sur le territoire communal en étroite harmonie avec ceux adoptés par les communes voisines. Il prie donc le Conseil de prendre son postulat en considération.

M. le Syndic indique que la Municipalité a compris les intentions du postulant et de la commission. Le Conseil peut donc sans autre transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport, tout en précisant bien que cette question-là ce sera étudié également dans le cadre de GEDERIVIERA.

M. R. Voellmy décide alors de retirer sa demande de renvoi de ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (six avis contraires et trois abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de Gérald Helbling "TriPeilz – Valorisation des déchets recyclables", transformée en un postulat intitulé « TriPeilz – Valorisation optimale des déchets urbains »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération de ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération le postulat de Monsieur Gérald Helbling " TriPeilz – Valorisation optimale des déchets urbains" et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

9. Communications municipales

- 9.1. Communication N° 10/2012 – Information sur le déroulement des travaux à la Grand-Rue
 - 9.2. Communication N° 11/2012 – Décompte final terrain de football de Gérénez
 - 9.3. Communication N° 12/2012 – Octroi d'un cautionnement au Tennis Club Desa
 - 9.4. Communication N° 13/2012 – Aménagements au ch. de la Paisible
 - 9.5. Communication N° 14/2012 – Table ronde sur l'avenir du Domaine du Fort dans le cadre de la 3^e correction du Rhône
 - 9.6. Communication N° 15/2012 – Adaptation du tarif des cartes journalières CFF
 - 9.7. Communication N° 16/2012 – Mise à disposition du Chalet de la Grande Bonavau aux sinistrés de La Neuve
 - 9.8. Communication N° 17/2012 – Installation de tablettes interactives et de projecteurs-vidéo dans les salles de classe des collègues des Mousquetaires et des Marronniers (décompte final)
 - 9.9. Communication N° 18/2012 – Réponse à la motion de M. Alain Grangier – Livre d'histoire
 - 9.10. Communication N° 19/2012 – Stationnement d'une ambulance du CSU Riviera à La Tour-de-Peilz
 - 9.11. Communication N° 20/2012 – Aménagements de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège des Mousquetaires et réponse au postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « Du soleil à revendre »
- Communiqué de presse relatif aux comptes 2011 de la commune de La Tour-de-Peilz
 - Rapport d'activités 2011 du Service des affaires intercommunales
 - Fête de la Jeunesse 2012
 - Rapport d'activité de la Taxe intercommunale de séjour

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

* * * * *

Mme N. Rimella, municipale, revient sur la question posée lors de la dernière séance au sujet de l'installation de la fibre optique sur notre territoire. La Tour-de-Peilz fait partie des communes prévues pour les raccordements à la fibre optique, dès 2012. Swisscom profite d'ailleurs déjà des travaux d'assainissement en cours pour mettre en place les infrastructures nécessaires pour les raccordements privés. Dans le cadre des prochains projets d'assainissement des infrastructures publiques, l'extension du réseau de fibre optique sera poursuivie en coordination avec les chantiers communaux.

Au sujet de la question posée par M. J.-Y. Schmidhauser concernant son postulat « Bâtiments communaux : ça va chauffer », elle indique que le rapport définitif de l'EPFL nous est parvenu le 10 mai dernier. Comme convenu avec les membres de la commission, ce rapport leur a été envoyé au début du mois de juin.

En ce qui concerne l'intervention de M. J.-Y. Schmidhauser sur les jardins familiaux et la Migros, elle relève que la mise à disposition d'une partie de la place des Terreaux colloquée en zone d'utilité publique pour l'installation du magasin provisoire, pour une durée déterminée de 18 mois, a été faite au tarif usuel de location d'occupation du domaine public par les entreprises pour des chantiers, soit fr. 0.50 par m² et par semaine. La Migros a en outre pris à sa charge les coûts du démontage de la ligne électrique aérienne existante et sa mise sous terre le long de la rue des Terreaux.

Elle revient enfin sur les remarques formulées au sujet du mobilier urbain pour cyclistes au nord de la gare. Tout d'abord, il convient de rappeler qu'il est préférable de laisser les travaux se terminer avant d'émettre des critiques. Toutefois, l'installation des deux couverts à vélos au sud de la gare est bel et bien définitive. Par contre, les systèmes de supports intérieurs sont provisoires, en attente de l'aménagement des deux autres couverts au nord. Les couverts au sud sont équipés de systèmes de supports "étrier de roue avant – (ERAv)" en attendant la finalisation des abris au nord de la gare, car nous avons déjà ces éléments en stock. Après enquête auprès des usagers déposant leur vélo sous les nouveaux abris, aucune remarque sur le dispositif en place n'a été faite. Dès les travaux terminés, les installations se composeront comme suit :

au sud : deux abris à vélos, un avec les supports "étrier de roue avant" (8 places) et l'autre avec trois potelets et arceaux, soit 6 places, ces derniers nécessitant plus d'espace. De même, il sera créé une zone de parking libre de 15 cases pour les deux-roues, avec possibilité d'attacher les vélos.

au nord : la situation sera identique, soit 8 places avec étriers, 6 places avec poteaux et arceaux, et 12 à 15 cases libres pour les deux-roues, avec toujours la possibilité d'attacher les vélos.

Le dispositif "étrier de roue avant" n'empêche pas de cadener le cadre et les deux roues du vélo, mais la plupart des vélos sont simplement attachés sur une roue. A noter que le dispositif avec potelets élargis ou arceaux n'empêche pas la déprédation et le vol de pièces de vélo. Ces deux types d'installations sont reconnus et très courants en Suisse. Dès lors, considérant que les utilisateurs des deux-roues boélards ne sont pas différents de leurs compatriotes, décision a été prise de maintenir ce choix.

M. le Syndic revient sur le procès-verbal de la dernière séance. A la page 82, M. R. Chervet souhaitait savoir dans quelle mesure la commune de La Tour-de-Peilz pourrait demander la participation de la CIEHL à des projets communaux, et plus particulièrement pour le Musée suisse du jeu. Le seul objet susceptible d'être d'intérêt régional qui figure dans le programme de législature de la Municipalité, c'est effectivement le site du Château. Le site et non pas seulement le musée. La CIEHL ne va en effet pas entrer en matière par rapport à un musée, parce que cela signifierait alors que tous les musées de la Riviera pourraient prétendre à cet intérêt régional. On interviendra donc par rapport au site, qui comprend évidemment le musée. Il faudra distinguer, dans le préavis, les éléments qui sont propres au musée des éléments qui sont plus globaux par rapport au Château. La Municipalité ne peut évidemment rien garantir puisqu'il faut d'abord établir le projet, le soumettre à la CIEHL, que les dix municipalités soient d'accord de reconnaître l'intérêt régional du projet et ensuite seulement on pourra déposer un préavis dans l'ensemble des conseils communaux.

Mme T. Aminian revient sur la question posée par M. J.-Y. Schmidhauser à propos de la démolition des immeubles sis rue du collège 12-14 / avenue de Traménaz 10 et des remarques de l'Office cantonal du logement. Elle donne lecture de l'extrait de la réponse que le service des domaines et bâtiments a adressée, en date du 26 avril 2012, à l'Unité Logement du Canton à ce sujet :

« Les parcelles concernées par ces démolitions, actuellement situées en « zone d'utilité publique », seraient colloquées en « zone urbaine » dans le cadre de l'élaboration de notre nouveau PGA-RPGA, permettant ainsi une augmentation de la densification.

Dans le cadre du programme de législature, l'objectif de la Municipalité est de développer les possibilités de logement sur la commune, en particulier en proposant des droits de superficie à des coopératives d'habitation. Dès l'approbation de ce nouveau PGA-RPGA, la Municipalité pourra donc mettre en route la réalisation de ce projet. »

M. O. Wälchli, municipal, indique que chaque conseiller et conseillère est invité à participer à la cérémonie des promotions du vendredi 6 juillet 2012, à 14h00 ou à 17h00, voire aux deux. Il suffit de se procurer un carton d'invitation auprès du secrétariat des écoles. Le cortège a pour thème cette année les contes et légendes. Avis à toutes celles et ceux qui désirent être dans le thème !

10. Propositions individuelles et divers

M. J.-Y. Schmidhauser apprend aujourd'hui que chaque particulier peut louer le domaine public communal pour le prix de 50cts/m2. M. G. Vernez devrait donc inviter tous les jardiniers amateurs à déposer des demandes de location pour avoir, plusieurs années durant et pour un tarif extrêmement modeste, des surfaces à cultiver. Puisque la Migros a pu obtenir une location pour dix-huit mois, il n'y a pas de raison pour que les jardins amateurs n'obtiennent pas eux aussi une location pour au moins le même laps de temps.

M. M. Tobler constate que si les personnes handicapées, qui poussent une poussette ou qui ont un peu d'arthrose ne peuvent que très difficilement passer de la partie du Château à la partie du Vieux Port, les trois marches posant de réels problèmes. Elles doivent faire le tour et redescendre vers le bâtiment du Doyen. Est-il possible d'entreprendre quelque chose pour donner un aspect un peu plus convivial à ce passage entre le Château et le Port ?

M. Ph. Sauvain rappelle que les élections cantonales se sont déroulées le dimanche 11 mars 2012. Ont participé au dépouillement des conseillers et des personnes venant de l'extérieur. Aujourd'hui 27 juin 2012, plus de trois mois après, personne n'a encore été défrayé. Si la commune avait rapidement indemnisé les gens, elle aurait montré sa reconnaissance, dit son respect, assumé sa responsabilité face à ces personnes. L'engagement citoyen se fait de plus en plus rare et, si on ne soutient pas leur participation et leur esprit civique, il deviendra de plus en plus dur de solliciter les gens. Des personnes ont dit qu'elles hésiteraient dorénavant à s'investir pour de telles tâches. Est-ce que c'est cela que nous voulons ? Pourquoi ce retard de paiement ?

M. le Président répond que la liste de présence a malencontreusement été égarée. Il a donc fallu retrouver les noms et les heures des gens qui ont participé au dépouillement. Il remarque toutefois que s'il a besoin d'une indemnité pour servir la cause publique, il lui faut quitter le Conseil. Personnellement, ce n'est pas dans ses idées, il rend simplement service à la commune.

Mme M. Keller précise que l'intéressé ne faisait pas cette remarque pour lui-même, mais pour les personnes extérieures au Conseil qui, de temps en temps, sont sollicitées pour les dépouillements.

M. F. Donatantonio indique que la Commission des finances souhaite participer à la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 8/2012 – Demande d'un crédit d'étude pour la réalisation d'un cheminement piétonnier en rives du lac. Il indique également que la présidence de la Commission des finances sera, dès le 1^{er} juillet, assurée par M. J.-P. Schwab.

M. le Président annonce que M. Georges Kohler, ancien président du Conseil communal, est décédé dernièrement. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Au terme de son année présidentielle, il tient à remercier chacun et chacune pour le soutien qui lui a été accordé durant cette année. Il remercie les « grands spécialistes » pour leurs conseils et petites remarques. Il aimerait remercier particulièrement la Municipalité, avec qui la collaboration a été très bonne tout au long de cette année, et surtout M. P.-A. Dupertuis, qu'on oublie souvent mais qui est une personne très importante pour notre commune et qui fait un excellent travail. Merci de transmettre ces remerciements au personnel du Greffe également. Il souhaite à ses successeurs autant de plaisir qu'il en a eu lui-même. Merci également aux jardiniers, à la voirie pour tout le travail effectué. Il souhaite à tous de bonnes vacances.

M. le Syndic lui remet alors le traditionnel cadeau de fin de présidence, ainsi qu'un bouquet de fleurs pour son épouse. Au nom des autorités communales, il le remercie pour cette année de présidence, première année de la législature. La Municipalité et le Président ont eu à plusieurs reprises l'occasion d'être ensemble à des manifestations sur le territoire communal et ce fut à chaque fois un plaisir. Les autorités boélandes ont été dignement représentées tout au long de cette année par M. E. Petitpierre. Il aura plaisir à continuer à le côtoyer non seulement au Conseil, mais aussi dans différentes manifestations communales. Le président sortant tient en effet beaucoup à la vie de notre commune.

M. F. Grognez, municipal, indique que le Conseil s'apprête à déguster la nouvelle gamme des vins de la Commune. Le domaine, acheté au début des années 1970, est en complète mutation depuis 2005-2007, années où l'on a commencé à planter de nouveaux cépages pour l'adapter aux goûts de la clientèle

d'aujourd'hui et au climat. C'est un domaine qui va rajeunir et qui sera appelé à devenir en quelque sorte « haut de gamme ». Un nouveau vin a conduit la Commune à créer une nouvelle étiquette. Mais celle-ci s'intégrait mal aux anciennes, raison pour laquelle la Municipalité a décidé de refaire toute la gamme d'étiquettes. Il y aura donc une petite dépense extrabudgétaire parce que le montant prévu au départ ne concernait qu'une seule étiquette. En outre, toute la gamme des vins de la Commune est aujourd'hui disponible en bouteilles 75 cl, soit euro-compatibles.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 30.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

E. Petitpierre

C. Dind